**U**nion d n**U**nion des **S**yndicats de **P**harmaciens d’**O**fficine.

 43, rue de Provence – 75009 Paris – Tél. : 01.46.47.20.80 – Fax : 01.71.18.34.10

 Email : uspo@uspo.fr - Web : www.uspo.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Paris, le 13 février 2014*

**TESTS DE GROSSESSE EN GRANDE SURFACE**

**OUVERTURE DU MONOPOLE OFFICINAL ET LIMITATION DU NOMBRE D’OFFICINES : L’USPO DÉNONCE LOBBYING ET INCOHÉRENCE POLITIQUE**

Jeudi 13 février, l’Assemblée nationale a adopté définitivement le projet de loi « Consommation » qui autorise la vente des tests de grossesse et d’ovulation en grande surface (article 38 du texte adopté).

L’USPO est fortement déçue que la majorité des parlementaires ait choisi la consommation au détriment de la santé. Les tests de grossesse comportent des risques de mésusage et de mauvaise interprétation. Ces risques peuvent conduire à une augmentation du nombre de grossesses non désirées et des interruptions volontaires de grossesse. Un recours devant le Conseil constitutionnel est d’ailleurs envisagé par les députés de l’opposition.

Le gouvernement a cédé au lobbying de la grande distribution : Michel-Edouard Leclerc a, en effet, annoncé la création de pharmacies dans les grandes surfaces de son enseigne et fait appel au ministre de l’Économie et au ministre de la Consommation pour pouvoir vendre des médicaments OTC dans ses pharmacies.

Selon M. Leclerc, le ministre de la Santé n’a plus compétence sur le médicament…

Une telle ouverture du monopole officinal conduirait de fait à une augmentation du nombre de pharmacies, alors même que *« la CNAM envisage une réduction de 10 % du nombre d’officines »* selon *le Monde*, dans son édition de vendredi 14 février 2014.

L’USPO ne peut que souligner toute cette incohérence et déplore que la santé des Français soit soumise au lobbying de grands groupes et à des enjeux purement économiques.

Gilles Bonnefond

Président